



Assemblée générale

Soixantième session

Première Commission

15^e séance

Mercredi 19 octobre 2005, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Choi (République de Corée)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 85 et 105 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution soumis au titre de tous les points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Ce matin, dans le cadre de la deuxième phase de ses travaux, la Commission tiendra un débat interactif avec le Président de la Conférence du désarmement, et le Président de la Commission du désarmement que j'ai invités pour être nos conférenciers aujourd'hui. Nous passerons ensuite à la suite à donner aux projets de résolution et aux projets de décision adoptés par la Commission à ses sessions précédentes, notamment la présentation des rapports.

À l'issue de nos débats officiels, je reprendrai la séance officielle afin d'inviter les délégations à poursuivre la présentation des projets de résolution et de décision.

La séance, suspendue à 10 h 10, est reprise à midi.

M. Rivasseau (France) : Nous croyons que la communauté internationale doit pouvoir disposer du fruit de recherches indépendantes et approfondies sur

les problèmes de sécurité et les perspectives de désarmement et de non-prolifération.

C'est avec cette ferme conviction que la France a proposé un projet de résolution, publié sous la cote A/C.1/60/L.2, à l'occasion du 25^e anniversaire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), que j'ai l'honneur maintenant de présenter officiellement devant la Commission.

Les travaux de l'UNIDIR constituent un apport particulièrement pertinent à la réflexion et à l'analyse des questions de sécurité internationale dans le contexte actuel. Ces travaux, par leur actualité et leur grande qualité, présentent une grande importance et bénéficient à tous.

Il nous semble essentiel que l'Institut puisse continuer à conduire des recherches indépendantes sur les problèmes relatifs au désarmement et à la sécurité, mais aussi que l'UNIDIR puisse également entreprendre des études spécialisées requérant un haut degré d'expertise. Ceci suppose que l'UNIDIR obtienne des ressources suffisantes pour mener à bien ces travaux.

C'est pourquoi, le projet de résolution, que nous déposons au nom de la France et avec une cinquantaine de coauteurs, que je remercie tout particulièrement, appelle spécifiquement les États Membres, qui abondent le budget de l'UNIDIR, à continuer à verser ces contributions volontaires pour permettre à l'Institut de poursuivre sa mission. Plus généralement, cette

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



résolution sera également l'occasion pour nous d'exprimer notre satisfaction à l'UNIDIR, de lui réaffirmer notre confiance et de l'assurer de notre soutien.

Nous avons l'habitude d'approuver les résolutions sur l'UNIDIR par consensus et nous entendons bien continuer à ce qu'il en soit ainsi. C'est pourquoi nous invitons l'ensemble des États membres à soutenir ce projet et à le coparrainer. Il est important aujourd'hui de rappeler que l'UNIDIR continue à faire partie des efforts de la communauté internationale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, qui bénéficient du soutien de tous et de chacun des États Membres.

M. De Alba (Mexique) (*parle en espagnol*) : Au nom des délégations de l'Afrique du Sud, de l'Andorre, de l'Australie, de la Chine, du Costa Rica, de l'Estonie, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de la Grèce, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Slovaquie, de la République de Chine, de la République de Corée, de la République de Singapour, de la République de Taïwan, de la République de Tchad, de la République de Côte d'Ivoire, de la République de Cuba, de la République de Malaisie, de la République de Maldives, de la République de Népal, de la République de Philippines, de la République de Viet Nam, de la République de Yémen, de la République de Zambie et de notre propre délégation, je voudrais présenter le projet de résolution révisé A/C.1/60/L.26/Rev.1, intitulé « Traité d'interdiction complète des essais nucléaires », qui vise à promouvoir l'entrée en vigueur rapide de cet instrument international. Cette année, les coauteurs souhaitent mettre en relief les accords et les mesures adoptés pendant la quatrième Conférence sur les mesures destinées à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue récemment au Siège.

Par rapport au projet de résolution de l'an passé, le présent projet de résolution contient des modifications et des mises à jour. Le seul nouvel alinéa est le dernier alinéa du préambule, accueillant avec satisfaction la Déclaration finale de la quatrième Conférence.

Nous tenons à signaler que ce projet de résolution – et c'est important – appelle la communauté internationale à faire rapidement entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), car c'est un instrument clef du programme de désarmement et de non-prolifération nucléaire. Le projet de résolution réaffirme l'importance du TICE dans le système mondial de non-prolifération nucléaire.

Chacun sait que le TICE est conçu de manière à devenir un instrument extrêmement précieux contre la

prolifération des armes nucléaires, et qu'il est indispensable à la viabilité future du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a un rôle fondamental à jouer contre la prolifération nucléaire, tant verticale qu'horizontale, et la fabrication de nouvelles armes. Le projet de résolution réaffirme également le rôle du TICE en tant que mécanisme fiable de suivi au niveau mondial qui crée un climat de confiance dans la communauté internationale.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais dire que ce projet de résolution reflète des positions de principe sur le désarmement et la non-prolifération nucléaire, à savoir que les pays ayant pris part aux négociations sur le TICE depuis le début, n'auront pas de cesse avant que celui-ci entre en vigueur.

M. Acharya (Népal) (*parle en anglais*) : Ma délégation a l'honneur de présenter un projet de résolution au titre du point 98 d) de l'ordre du jour, intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique », publié sous la cote A/C.1/60/L.32/Rev.1.

Les coauteurs du projet de résolution sont les suivants : Afghanistan, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fidji, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Nauru, Nouvelle-Zélande, Pakistan, République populaire démocratique de Corée, République populaire démocratique lao, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Viet Nam, ainsi que le pays d'accueil, le Népal. Ma délégation remercie vivement tous les coauteurs et toutes les délégations qui ont parrainé ce texte.

Alors que les régimes de désarmement et de non-prolifération sont en plein désarroi, nous sommes convaincus que les centres régionaux pour la paix et le désarmement peuvent apporter des contributions notables à une campagne mondiale de désarmement, par le biais d'une concertation constructive qui renforcerait l'ouverture, la transparence et la confiance aux niveaux régional et sous-régional. Ma délégation croit sincèrement qu'un dialogue et une interaction continus – non seulement au niveau gouvernemental, mais aussi au sein de la société civile – favoriseraient grandement l'établissement d'un climat favorable à une meilleure compréhension de la nécessité d'un désarmement et d'une non-prolifération nucléaire sur la

planète. Des centres régionaux pour la paix et le désarmement peuvent être des instruments efficaces pour la réalisation de ce noble objectif en favorisant le dialogue, les activités de plaidoyer et la coopération.

En tant que pays d'accueil du Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, le Népal est favorable à un rôle renforcé et constructif du Centre dans notre région, grâce à la consolidation du Processus de Katmandou, afin de favoriser la paix et le désarmement dans la région. Nous sommes fermement convaincus que la délocalisation du Centre du Siège de l'ONU – d'où il mène actuellement ses activités – au lieu étroitement identifié à sa mission, donnera un nouvel élan à ses activités.

Cela étant, le Népal a pris l'initiative, depuis 1998, de délocaliser le Centre de New York à Katmandou, en présentant une résolution visant à accélérer le processus de délocalisation. Le Gouvernement royal du Népal a fait preuve de souplesse et a manifesté sa volonté de signer dans les meilleurs délais l'accord de siège en répondant aux préoccupations du Secrétariat. Ce faisant, mon gouvernement s'est déclaré prêt à prendre en charge les dépenses de fonctionnement du Centre et à accorder les privilèges et immunités adéquats au personnel du

Centre, conformément aux dispositions énoncées dans la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946.

Ma délégation réaffirme avec force le souhait du Népal de délocaliser le Centre à Katmandou et de faire en sorte qu'il soit opérationnel pendant la soixantième session de l'Assemblée générale. Nous demandons au Secrétariat de conclure cet accord le plus rapidement possible.

En présentant le projet de résolution, nous avons apporté quelques mises à jour factuelles et techniques, tandis que la plupart des paragraphes du projet de résolution sont identiques à ceux des années précédentes.

Ma délégation engage instamment la Commission à adopter le projet de résolution par consensus, comme les années précédentes, y compris le septième alinéa du préambule présenté hier.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, j'informe les membres qu'un document réunissant les projets de résolution relatifs aux « semi-groupes » convenus figurant dans le document A/C.1/60/CRP.3 a été distribué ce matin à toutes les délégations.

La séance est levée à 12 h 20.